

## La carrière du Romont et son extension : un exemple de révision du plan de secteur

**Art. 1er. § 1er.** du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine :

*“ Le territoire de la Région wallonne est un patrimoine commun de ses habitants. La Région et les autres autorités publiques, chacune dans le cadre de ses compétences et en coordination avec la Région, sont gestionnaires et garants de l'aménagement du territoire. Elles rencontrent de manière durable les besoins sociaux, économiques, de mobilité, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité par la gestion qualitative du cadre de vie, par l'utilisation parcimonieuse du sol et de ses ressources, par la performance énergétique de l'urbanisation et des bâtiments et par la conservation et le développement du patrimoine culturel, naturel et paysager. ”*

Ce point doit notamment permettre au Gouvernement Wallon de juger de l'opportunité d'engager une procédure de révision du plan de secteur, ainsi que de l'urgence à accéder à la demande.

Source : « les carrières en Wallonie, un monde à (re)découvrir » p111-112

En te basant sur l'article 1<sup>er</sup> du CWATUP, du portefeuille documentaire ([Storymap](#)) et de WalOnMap (*Sélectionne des couches en lien avec les différents sujets mentionnés dans le tableau*), complète le tableau ci-dessous en vue de justifier la révision du plan de secteur par le Gouvernement Wallon pour l'extension de la zone d'extraction de la carrière du Romont.

**BESOINS SOCIAUX ECONOMIQUES**

1. Réserves de gisements
2. Description et évolution du marché (local, national, international, évolution de l'offre et de la demande, ...)
3. Emploi direct et indirect

**GESTION QUALITATIVE DU CADRE DE VIE**

1. Cadre de vie (proximité d'agglomération, des infrastructures existantes, des riverains, ...)
2. Impact sur les biens immobiliers et le patrimoine culturel (monuments et sites classés et fouilles archéologiques, fissures et stabilité des bâtiments, disparition ou dégradation de voiries, canalisations souterraines, ...)
3. Mobilité (nombre de camion par jour, impacts sur le réseau routier, utilisation des voies ferrées, etc. ...)
4. Tirs de mines (vibrations)
5. Bruit (habitations, zones de loisirs, école, home, crèche)
6. Poussière ((habitations, zones de loisirs, école, home, crèche)
7. Paysage et topographie (pendant et après l'activité extractive)
8. Contraintes géotechniques (karst, glissement de terrain, érosion ...)

**GESTION DES IMPACTS SUR LES ACTIVITES HUMAINES**

(Activités touristiques, activités agricoles, forestières, SEVESO, ...)

**GESTION SUR LES RESSOURCES EN EAUX**

1. Modification du régime hydrologique (Régime des cours d'eau, inondations à la suite du rejet d'eaux d'exhaure, disparition/apparition de zones humides, ...)
2. Modification du régime hydrogéologique (Nappe phréatique, tassement du sol, ...)
3. Ressources en eaux potables

**GESTION DES IMPACTS SUR LA FAUNE, FLORE ET BIODIVERSITE**

CWATUP	CBR-Exploitation
<b>BESOINS SOCIAUX et ECONOMIQUES</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Réserves de gisements</li><li>2. Description et évolution du marché (local, national, international, évolution de l'offre et de la demande, ...)</li><li>3. Emplois directs et indirects</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li><b>1. Réserves de gisement</b><p>Cas d'une extension d'une zone d'extraction en exploitation</p><ul style="list-style-type: none"><li>- Réserves disponibles au sein de la zone existante : Présence d'un gisement carbonaté</li><li>- Délai d'épuisement : Réserve jusqu'en 2026 – rythme d'exploitation de 1.2 millions de m3/an (nécessité de 17 supplémentaires de gisement)</li><li>- Réserves estimées au sein de la zone d'extension : réserve jusqu'en 2043 → 21.9 millions de m3 de calcaire</li><li>- Qualité du gisement : teneur en eau et en silex du tuffeau et de la craie adaptées pour la cuisson dans un four à voie sèche</li><li>- Nécessité d'avoir des qualités moyennes constantes du tuffeau et de la craie pour une qualité de ciment constante.</li><li>- 88 à 90 % des matériaux extraits servent à alimenter la cimenterie.</li></ul></li><li><b>2. Description et évolution du marché</b><ol style="list-style-type: none"><li>a. Marché national : 84% de la quantité produite dont 50% produit par CBR Lixhe – Cimentier = acteur de la croissance économique belge</li><li>b. Marché belge : 6.3 M de T de ciment /an dont 72% de ciment belge, soit 576 kg/hab.</li><li>c. Marché international : Allemagne, Pays-Bas et France</li><li>d. CBR Lixhe est un des 4 sites de productions de la SA Cimenteries CBR en Belgique (2 en région wallonne (Lixhe et Antoing) et 2 en région flamande (Gand I et II)) et la seule unité de production située à l'est de la Belgique</li><li>e. Localisation à proximité d'un réseau ferroviaire, fluviale (canal Albert) et autoroutier pour le marché international et national.</li><li>f. Le maintien d'une certaine proximité entre les carrières, les cimenteries et les utilisateurs finaux constitue un enjeu majeur pour l'industrie cimentière belge afin qu'elle puisse maîtriser ses coûts de</li></ol></li></ol>

production et approvisionner le marché de manière compétitive (rayon de chalandise : +/- 100km)

- g. CBR est une unité intégrée composée de 2 carrières (Loën et Romont), une clinkerie et une cimenterie
- h. Participation à une économie circulaire
- i. Elle est une filiale du groupe HeidelbergCement (entreprise allemande, 2<sup>ème</sup> plus gros producteur de ciment à l'échelle mondiale).
- j. Ciment à destination du secteur de la construction, travaux publics et d'infrastructures, voiries ouvrages d'art
- k. Innovation dans le béton neutre en carbone
- l. Si fermeture de CBR Lixhe : importation de ciment étranger avec une augmentation des coûts (coût-distance de livraison)
- m. CBR Lixhe a réalisé un chiffre d'affaires de 135 millions d'euros en 2019 ; ce montant représente 26,7 % du chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble du secteur cimentier sur le marché belge en 2019

### 3. Emplois directs et indirects

- a. Emploi direct 182 travailleurs
- b. Emploi indirect : +/- 410 emplois
- c. PME qui commercialisent les sous-produits de la carrière du Romont

## GESTION QUALITATIVE DU CADRE DE VIE

### 1. Cadre bâti

(Proximité d'agglomération, des infrastructures existantes, des riverains, ...)

### 2. Impact sur les biens immobiliers et le patrimoine culturel

(Monuments et sites classés et fouilles archéologiques, fissures et stabilité des bâtiments, disparition ou dégradation de voiries, canalisation souterraines, ...)

### 1. Cadre bâti

Les villages et hameaux les plus proches sont :

- au sud-est, le village d'Emael (Région wallonne), dont le centre est situé à environ 0,4 km ;
- au sud-ouest, le village de Zussen (Région flamande), dont le centre est situé à environ 1 km ;(3326 hab. 2022)
- au nord-est, le village de Kanne (Région flamande), dont le centre est situé à environ 1,1 km ;
- au sud-est, le village d'Eben (Région wallonne), dont le centre est situé à environ 1,3 km.
- La route régionale RN 671 borde au Sud et Sud-Ouest la zone d'extension. La RN 619 se situe au Nord-Est en contre bas de la zone d'extension à une distance de +/- 200 à 350 m et longe la vallée du Geer.

### 3. Mobilité

(nombre de camion par jour, impacts sur le réseau routier, utilisation des voies ferrées, etc. ...)

### 4. Tirs de mines

(vibrations)

### 5. Bruit

(habitations, zones de loisirs, école, home, crèche)

### 6. Poussière

(habitations, zones de loisirs, école, home, crèche)

### 7. Paysage et topographie

(pendant et après l'activité extractive)

### 8. Contraintes géotechniques

(karst, glissement de terrain, érosion ...)

## 2. Impacts sur biens immobiliers et patrimoine culturel

- Point de vue archéologique : recommandation en vue d'assurer la conservation du réseau de galeries souterraines en lien avec le Trou Loulou

## 3. Mobilité

- Pas d'augmentation du charroi : 51 camions/ jour (soit 102 passages) et pour les terres exogènes 27 camions/jour (soit 54 passages)
- Bande transporteuse souterraine entre Romont et l'usine de Lixhe)
- Pistes internes
- Suppression de 2 voiries communales agricoles remplacées par nouveaux accès

## 4. Tirs de mines

Néant

## 5. Bruits

- Camions, engins de chantiers, klaxon, charroi
- Impact accentué en fonction de la direction des vents
- Extraction à l'aide de pelle hydraulique (sans utilisation d'explosifs)
- Bande transporteuse souterraine (90% de l'extraction)
- Suite à une étude d'incidence (2008) normes fixées par les conditions sectorielles relatives aux carrières et à leurs dépendances sont respectées ; que dès lors l'activité de la carrière n'influence pas de manière significative le niveau sonore des alentours de la carrière ; que celui-ci est davantage impacté par les trafics automobile et aérien ;

## 6. Poussières

- Importante en période de sécheresse
- Pas de zones tampons boisées
- Pistes de la carrière régulièrement arrosées pour prévenir l'envol des poussières
- Traitement des roches dans des bâtiments fermés
- Bande transporteuse souterraine (90% de l'extraction)

## 7. Paysage et topographie

- a. Préservation du Trou loulou
- b. Préservation de la zone bocagère au N-E du Trou loulou

- c. Les vues ponctuelles sur l'extension sont possibles à partir des chemins agricoles, des villages de Zussen, Eben et Emael mais vue limitée par des plantations aux abords de la carrière existante

#### **8. Contraintes géotechniques**

- Moins de roches carbonatées (environ 54 %) que le gisement de la zone restant à exploiter (62%) car présence de sables et des phénomènes karstiques et/ou faille
- Pendage des couches géologiques (de l'ordre de 1 à 2 %) est légèrement dirigé vers le nord, l'épaisseur exploitable de ces couches diminue en direction du nord

### **GESTION DES IMPACTS SUR LES ACTIVITES HUMAINES**

(Activités touristiques, activités agricoles, forestières, SEVESO, ...)

#### **1. Activités agricoles :**

- 107.5 ha concernés avec retour à l'agriculture soit 200 parcelles concernées
- 25 exploitations agricoles concernées
- Prise en charge de frais de réaménagement des parcelles par la SA Cimenteries CBR
- 230 ha pourront être réaffectés à l'agriculture soit 72% de la superficie exploitée (phase d'extension incluse)
- travaux de reconstitution agronomique visant à optimiser la valeur agronomique des sols sont réalisés en partenariat avec l'A.S.B.L. Centre indépendant de Promotion fourragère (CIPF) de Louvain
- Disparition des vignes de la coopérative « Vin de Liège » une superficie d'environ 3 hectares ce qui représente plus ou moins 11 mois de réserves de gisement (d'après CBR )

#### **2. Pollution atmosphérique**

L'activité de cimenterie et de clinkérisation représente un peu moins de 10 % des émissions totales wallonnes de CO<sub>2</sub>, le four de Lixhe fait partie des plus performants d'Europe en matière de rejet de CO<sub>2</sub> par tonne de clinker ; que la cimenterie de Lixhe est donc particulièrement performante comparativement aux cimenteries étrangères (cimenterie de Lixhe : 0,47 tonne de CO<sub>2</sub>/tonne de ciment produit ; moyenne européenne : 0,65 tonne de CO<sub>2</sub>/tonne de ciment produit)

La proximité entre la zone d'extraction et de transformation est optimale en matière de coûts énergétiques et d'émissions de CO<sub>2</sub>, comparativement à ce qu'engendrerait le transport des matières premières si ces sites étaient plus éloignés

## GESTION SUR LES RESSOURCES EN EAUX

- 1. Modification du régime hydrologique**  
(Régime des cours d'eau, inondations à la suite du rejet d'eaux d'exhaure, disparition/apparition de zones humides ,...)
- 2. Modification du régime hydrogéologique**  
(Nappe phréatique, tassement du sol, ...)
- 3. Ressources en eaux potables**

- 1. Modification du régime hydrologique**  
Le Geer est situé à +/- 500 à l'Est de la zone d'extension  
Aucun cours d'eau ne traverse l'extension  
Exploitation sans exhaure
- 2. Modification du régime hydrogéologique**  
Proposer de rehausser le fond de fosse et de conserver au moins 5 mètres de roche inexploitée au-dessus du niveau de la nappe aquifère
- 3. Ressource en eaux potables**  
Présence de zones de captages à +/- 500 m de la zone d'extension

## GESTION DES IMPACTS SUR LA FAUNE, FLORE ET BIODIVERSITE

1. Plan de gestion de la biodiversité depuis 2012 : Aménagement de zones de biodiversité (zone tampon plantée sur le pourtour de l'exploitation + aménagements des flancs de la carrière + gestion dynamique des habitats)
2. Préservation du Trou loulou : le périmètre englobant ce site et un massif inexploité d'une largeur de 30 à 60 m autour soit réaffecté en zone naturelle avec un classement futur en site protégé avec connexion biologique (type bocage) entre le Trou loulou et les zones naturelles au N-E de la zone d'extension de la carrière
3. le réaménagement des sols des parcelles est favorable au développement de la biodiversité (création de prairies calcaires, verdurisation des zones tampons, plantation de haies...)
4. Plan de gestion pour les espèces protégées ou rares dans la carrière actuelle